

Ukraine : un changement d'ère nucléaire

Par Jean-Louis Lozier

Jean-Louis Lozier est conseiller du Centre des études de sécurité de l'Ifrri. Vice-amiral d'escadre (2S), il a notamment été chef de la division Forces nucléaires de l'État-major des armées et inspecteur des armements nucléaires.

La guerre en Ukraine confirme l'entrée dans un nouvel âge nucléaire. Vladimir Poutine a en effet brandi à plusieurs reprises la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Dans ce contexte, il est impératif de repenser la dissuasion et de mettre en œuvre des stratégies de mise en échec de la « sanctuarisation agressive » pratiquée par la Russie. La lutte contre la prolifération nucléaire doit être une autre priorité.

politique étrangère

L'offensive russe en Ukraine a été marquée, notamment dans ses premières semaines, par le retour de la dialectique nucléaire avec des menaces plus ou moins voilées provenant de Moscou. L'un des moments forts a été la séquence diffusée fin avril sur la chaîne de télévision d'État russe¹. Les commentateurs présents, vantant les performances du missile balistique intercontinental (ICBM) *Sarmat*, s'amusent de ce que Berlin, Paris ou Londres pourraient être détruites en un temps minime après un lancement depuis Kaliningrad. Pour les opinions occidentales – habituées depuis une trentaine d'années à une relégation au second plan des problématiques stratégiques nucléaires –, ces signaux ont été perçus comme un réveil douloureux, témoin d'un changement d'ère.

Ce nouvel âge nucléaire était néanmoins prévisible depuis quelques années. Avant son décès en 2012, Thérèse Delpech prédisait² ainsi que le monde était « à l'aube d'une ère de piraterie stratégique, celle-ci se définissant à la fois comme absence de règles et tromperie » : de nouvelles

1. Chaîne d'État Russia-1, 29 avril 2022.

2. T. Delpech, *La dissuasion nucléaire au XXI^e siècle. Comment aborder une nouvelle ère de piraterie stratégique*, Paris, Odile Jacob, 2013.

doctrines nucléaires pourraient être mises en œuvre et les stratégies de dissuasion seraient plus difficiles à mettre en place efficacement. Cette évolution était notamment perceptible en Asie, avec les acteurs chinois et nord-coréen. La première crise d'un nouvel âge était généralement attendue dans cette zone, mais c'est finalement en Europe qu'a été inaugurée cette nouvelle ère, le 24 février 2022.

La dimension nucléaire avérée de la guerre en Ukraine

Une sanctuarisation agressive de l'Ukraine par la Russie

La dimension nucléaire de la crise ukrainienne a été perçue avant même le déclenchement de l'invasion. Lors de la conférence de presse commune qui clôt la rencontre entre les présidents Macron et Poutine le 7 février 2022, le chef de l'État russe a rappelé que si l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et la Russie ne disposaient pas du même potentiel militaire, Moscou possédait néanmoins des armements nucléaires supérieurs à ceux d'autres pays. Un pas supplémentaire était franchi le 19 février, à l'occasion de l'exercice des forces stratégiques russes « Grom 2022 », conduit sous la supervision directe de Vladimir Poutine en présence du président biélorusse Alexandre Loukachenko, au cours duquel furent lancés plusieurs missiles stratégiques.

Le discours prononcé par le maître du Kremlin le 21 février – déniait la souveraineté de l'Ukraine en rappelant ses liens historiques avec la Russie et justifiait ainsi le début de l'« opération militaire spéciale » trois jours plus tard – puis l'annonce³ de mise en alerte des forces stratégiques russes, le 27 février, constituèrent un premier pic de la stratégie de sanctuarisation nucléaire agressive de l'Ukraine par la Russie. Un nouveau pic était enregistré le 27 avril avec le discours⁴ de Vladimir Poutine devant le Parlement russe : « si quelqu'un a l'intention de s'ingérer de l'extérieur dans ce qui se passe et de créer des menaces inacceptables pour la Russie, il doit savoir que notre riposte [...] sera rapide et foudroyante ». Le 25 juin, l'annonce de la livraison prochaine de missiles *Iskander* à la Biélorussie s'inscrivait également dans cette dynamique.

La sanctuarisation agressive recouvre « l'idée qu'un acteur pourrait profiter de la protection offerte par son arsenal nucléaire pour gagner en puissance relative à l'échelle d'une région en affaiblissant ses voisins, voire en

3. Il s'agit en réalité d'une modification du régime d'alerte des forces nucléaires, celles-ci ayant toujours un stade d'alerte, qui définit généralement un nombre d'armes nucléaires disponibles pour emploi, associé à un délai de réactivité.

4. « Poutine promet une riposte "rapide" en cas d'intervention extérieure en Ukraine », *L'Obs*, 27 avril 2022.

les attaquant directement⁵ ». L'ensemble des signalements évoqués, appuyé par quelques signaux moins visibles – comme la mise en œuvre sur le théâtre ukrainien, ou à proximité, de missiles à capacité duale, conventionnelle et nucléaire, à l'instar des *Iskander* ou des *Kinjal* –, traduit clairement la mise en place par le président russe de ce type de stratégie.

Pour bien comprendre cette stratégie de sanctuarisation agressive, un bref retour sur l'évolution des stratégies russes de dissuasion s'avère nécessaire. Dans les années 1990-2000, la Russie, consciente de la supériorité conventionnelle des armées occidentales, et surtout américaine, comptait d'abord sur son arsenal nucléaire, notamment ses armes non stratégiques, pour compenser son infériorité⁶. Le seuil d'emploi d'armes nucléaires était alors considéré comme bas, y compris dans un conflit régional. À partir de 2010, date à laquelle les armées russes commencèrent leur modernisation, la doctrine officielle a acté le rehaussement du seuil d'emploi des armes nucléaires en cas d'attaque conventionnelle aux situations de « menace contre l'existence même de la Fédération de Russie⁷ ».

La doctrine de 2014 reprenait la même terminologie mais présentait la dissuasion selon un nouveau concept, avec une composante nucléaire et une composante non nucléaire⁸, reposant elle-même sur une composante de frappe de précision conventionnelle (missiles sol-sol duaux *Iskander*, missiles de croisière air-sol *Kh101* et mer-sol *Kalibr*) et des moyens de lutte informationnelle. Cette nouvelle doctrine articulait ainsi « aux fins de coercition de l'adversaire, les moyens informationnels, non nucléaires et nucléaires⁹ » pour former une « stratégie de coercition trans-domaines¹⁰ ». C'est bien dans ce cadre qu'il faut interpréter une partie des menaces exprimées dans le domaine nucléaire, à l'instar de celles diffusées à la télévision russe, destinées en premier lieu à impressionner et terrifier les opinions occidentales.

La dissuasion entre la Russie et l'Alliance atlantique

Le déclenchement de la guerre en Ukraine par le président Poutine et son maniement d'une stratégie de chantage nucléaire pour tenter de sanctuariser l'Ukraine ne peuvent pas être interprétés comme un échec de la

5. C. Brustlein, « À l'ombre de la dissuasion : la sanctuarisation agressive », *Diplomatie*, octobre 2013.

6. Pour un éclairage sur les débats en Russie sur la compensation par l'arme nucléaire de l'infériorité conventionnelle, lire : K. Ven Bruusgaard, « Russian Nuclear Strategy and Conventional Inferiority », *Journal of Strategic Studies*, vol. 44, n° 1, 2021.

7. « The Military Doctrine of the Russian Federation », approuvée par décret présidentiel le 5 février 2010.

8. « The Military Doctrine of the Russian Federation », approuvée par décret présidentiel le 25 décembre 2014.

9. D. Adamsky, « Cross-Domain Coercion: The Current Russian Art of Strategy », *Proliferation paper*, n° 54, Ifri, novembre 2015.

10. *Ibid.*

dissuasion nucléaire des trois États occidentaux dotés d'armes nucléaires¹¹ (P3). L'Ukraine n'était de fait pas couverte par la dissuasion élargie de l'Alliance atlantique. En revanche, la Russie, en dépit d'une rhétorique agressive, s'est bien gardée de s'en prendre à un État de l'Alliance. Les signaux envoyés par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont ainsi bien mis en évidence que si un affrontement direct entre l'Alliance et les forces russes était exclu sur le territoire ukrainien, l'ensemble des États membres de l'OTAN serait défendu, même si l'on refusait l'escalade verbale pour répondre au signalement agressif russe.

Cette orientation avait été donnée par les Britanniques et les Américains avant même le début de l'« opération militaire spéciale », avec le retrait de leurs instructeurs militaires présents en Ukraine depuis 2015. Le président Biden avait lui-même annoncé, à plusieurs reprises, avant le début de l'invasion¹² puis après le début de celle-ci¹³, son refus de déployer des troupes américaines en Ukraine, tout en renouvelant son engagement vis-à-vis des alliés de l'OTAN avec l'envoi¹⁴ de 7 000 militaires supplémentaires, particulièrement en Pologne et en Roumanie. Le message envoyé était celui du refus de toute confrontation directe entre Russes et Américains en Ukraine, et donc de toute montée aux extrêmes. Ce signalement était confirmé par l'annonce de la suspension temporaire d'un tir d'essai d'un missile ICBM *Minuteman*¹⁵, puis de son annulation¹⁶. Cette volonté de désescalade américaine dans le domaine nucléaire a pris fin avec le tir de quatre missiles *Trident*, lancés le 17 juin 2022 depuis un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de classe *Ohio*, au large de la Californie¹⁷.

La France a pour sa part adopté une posture claire de refus de l'escalade dans le domaine nucléaire, tout en renforçant discrètement sa posture opérationnelle et en maintenant un signalement politique et technique standard. Le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian

11. Au sens du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), ces trois États « dotés » sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, ou P3.

12. J. Masson et V. Soldatkin, « Biden Says U.S. Will Not Put Troops in Ukraine, as Tensions with Russia Ease », Reuters, 8 décembre 2021 ; G. Quay, « Biden Says no U.S. or NATO Troops Will Be Sent to Ukraine if Russia Invades », *Yahoo news*, 25 janvier 2022 ; A. Kavi, « Biden Warns U.S. Won't Send Troops to Rescue Americans in Ukraine », *New York Times*, 10 février 2022.

13. B. Singan, « White House Insists US Troops not Going to Ukraine after Biden Comments in Poland », Fox News, 25 mars 2022 ; « White House: "Biden Still Does Not Intend to Send Troops to Ukraine" », *Teller Report*, 19 avril 2022.

14. N. Carvajal et M. Callahan, « Pentagon Orders Deployment of 7,000 US Troops to Europe, Defense Official Says », CNN, 24 février 2022.

15. P. Stewart et I. Ali, « U.S. Delays ICBM Test-Launch in Bid to De-escalate Russia Nuclear Tensions », Reuters, 2 mars 2022.

16. P. Stewart et I. Ali, « U.S. Cancels ICBM Test Due to Russia Nuclear Tensions », Reuters, 2 avril 2022.

17. US Strategic Command, 17 juin 2022, Twitter.

rappelait¹⁸ le 24 février, dans un entretien télévisé, que « L'Alliance atlantique est une alliance nucléaire », affichant ainsi la solidarité nucléaire française avec ses alliés. Le tir technique d'un missile air-sol moyenne portée amélioré le 23 mars, dans le cadre de l'opération de rénovation à mi-vie de ce missile, était prévu de longue date. Il envoyait le signal d'une volonté politique de maintien de la crédibilité technique de la dissuasion aéroportée française, indépendamment de la survenue d'une crise. Quant au signalement envoyé par la composante sous-marine de la dissuasion, il faut noter que l'augmentation du nombre de SNLE français à la mer n'est en soi pas exceptionnel et qu'il est fréquent que deux SNLE, au moins, se trouvent simultanément à la mer. Le constat d'une plus grande activité des SNLE français et de leur base de soutien ne saurait cependant être une simple coïncidence calendaire. Le changement probable de posture opérationnelle, rapporté par le journaliste d'un quotidien régional¹⁹, n'a été confirmé par aucune source officielle, ce qui reflète la volonté de ne pas suivre d'escalade verbale et politique à signification nucléaire.

« L'Alliance atlantique est une alliance nucléaire »

Le Royaume-Uni enfin, très actif dans le soutien politique et l'envoi d'armements au profit de l'Ukraine, s'est distingué par l'absence du moindre signal nucléaire. Ces différences de réaction entre les P3, en phase sur la nécessité de ne pas répondre à l'escalade russe, ont pu donner à certains l'image d'un manque de cohérence sur ce sujet. *A contrario*, il peut être interprété comme une plus-value pour l'Alliance, chacun des trois centres de décision nucléaires jouant une partition plus ou moins différenciée, compliquant donc les éventuels calculs de l'adversaire.

En fin de compte, la dissuasion nucléaire entre la Russie et les États-Unis, mais aussi la France et le Royaume-Uni, a fonctionné, empêchant une escalade incontrôlée, tout en permettant à l'Alliance de conserver sa liberté d'action en poursuivant son soutien à Kiev.

La crise ukrainienne et ses répercussions dans un monde nucléaire multipolaire

Vers un regain de la prolifération nucléaire ?

Depuis le 24 février 2022, on entend dire que l'Ukraine aurait pu se défendre face à la Russie si elle avait conservé les armes nucléaires soviétiques stockées sur son territoire pendant la guerre froide. Un retour

18. Journal télévisé de 20 heures, TF1.

19. S. Jézéquel, « Les sous-marins de l'Île-Longue en alerte maximale », *Le Télégramme*, 1^{er} mars 2022.

d'ambitions proliférantes dans plusieurs États, en Asie ou au Moyen-Orient notamment, pourrait découler de ce constat. Il convient tout d'abord de rappeler que l'Ukraine n'avait pas le contrôle opérationnel de ces armes lors de la dislocation de l'Union soviétique en 1991. S'il est probable qu'elle aurait pu, à terme, mettre en place un contrôle national en conservant physiquement les armes sur son territoire, il est tout aussi probable qu'elle aurait alors eu un statut d'État paria.

Dans ce contexte, le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) demeure primordial pour lutter contre les tentations de lancement de programmes nucléaires à finalité militaire. Sa consolidation était un des enjeux de la Conférence de réexamen d'août 2022. Compte tenu du coût que représenterait la dénonciation de ce traité, avec des sanctions coupant les États concernés des flux économiques et financiers mondiaux, il semble peu vraisemblable de voir ces tentations se concrétiser et dépasser des cercles de réflexion internes.

Deux pays qui sont déjà objets de sanctions internationales, la Corée du Nord et l'Iran, se voient néanmoins renforcés dans leur conviction que l'on ne traite pas un État possédant l'arme nucléaire – ou suspecté de vouloir l'acquérir – comme les autres. Si les programmes nucléaires de ces deux pays ont leur dynamique propre, indépendante des événements européens, ils se trouvent cependant confortés par ceux-ci.

C'est particulièrement le cas de la Corée du Nord²⁰, qui a pu interpréter le soutien limité apporté par la Chine à la Russie comme une alerte que le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle liant Pyongyang à Pékin²¹ ne lui garantissait pas une assurance de sécurité suffisante. Le régime nord-coréen a été particulièrement actif dans les domaines balistique et nucléaire au premier semestre 2022, procédant à une trentaine de tirs de missiles balistiques, à courte ou longue portées²². Les activités observées dans les tunnels du site de Punggye-ri²³ laissent présager un septième test nucléaire. À l'occasion de la parade militaire marquant à Pyongyang le 90^e anniversaire de la création de l'armée révolutionnaire du peuple coréen, le 25 avril 2022, des missiles intercontinentaux *Hwasong-17* ont été présentés et Kim Jong-un a appelé²⁴ son pays à hâter

20. La Corée du Nord n'est plus partie au TNP depuis 2003.

21. Traité signé avec la Chine le 11 juillet 1961, renouvelé en juillet 2021, K. Vu, « Why China and North Korea Decided to Renew a 60-Year-Old Treaty », *The Interpreter*, 30 juillet 2021.

22. « North Korean Leader Convenes Military Meeting amid Tensions », Associated Press, 21 juin 2022.

23. J. Bermudez, V. Cha et J. Jun, « New Activity at Punggye-ri Tunnel No. 4 », 15 juin 2022, disponible sur : <https://beyondparallel.csis.org>.

24. J. Smith et H. Shin, « N.Korea's Kim Vows to Boost Nuclear Arsenal as Parade Shows ICBMs », Reuters, 26 avril 2022.

le développement de son programme nucléaire. Il évoquait également dans son discours des aspects doctrinaux, indiquant que le rôle fondamental de son armement nucléaire était d'éviter la guerre, mais que ces armes « ne pouvaient être confinées à une seule mission ». Cette formule n'a pas été explicitée, suscitant diverses interprétations. Cela pourrait signifier que la Corée du Nord se réserve le droit d'employer une arme nucléaire dès lors qu'elle se sent menacée²⁵. Le déploiement d'armes nucléaires tactiques vers les unités d'artillerie le long de la ligne de démarcation, observé fin juin 2022, accrédite une telle interprétation²⁶.

L'Iran constitue un cas différent. Téhéran est toujours partie au TNP et présente officiellement son programme nucléaire comme étant de nature civile. Le blocage des négociations pour retourner au Joint Comprehensive Plan of Action (JCPoA) n'est pas lié au conflit ukrainien, même si la Russie profite d'une situation qui maintient les sanctions contre Téhéran et empêche le retour sur le marché du pétrole et du gaz iraniens. La possession par l'Iran, à la fin du premier semestre 2022, de 43 kg d'uranium enrichi à 60 % et de 238 kg à 20 % est un signal inquiétant²⁷. La découverte par les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de traces d'uranium métal sur trois sites non déclarés, puis l'adoption par le Conseil des gouverneurs du rapport en rendant compte²⁸, contre l'opposition de la Russie et de la Chine, ont entraîné le débranchement par l'Iran de 27 caméras de l'AIEA surveillant des sites sensibles. Dans ce contexte d'accroissement rapide du stock d'uranium enrichi et de manque de coopération avec l'AIEA, la perspective d'un accord sur le JCPoA s'éloigne, bien que des négociations aient enfin repris au Qatar fin juin, en présence de toutes les parties et des États-Unis.

La perspective d'un accord sur le JCPoA s'éloigne

La dissuasion nucléaire élargie américaine : plus actuelle que jamais

Outre l'agression russe sous ombrelle nucléaire en Ukraine, l'activisme balistique et nucléaire nord-coréen ainsi que les inquiétudes relatives au programme atomique iranien, l'accroissement rapide des capacités nucléaires chinoises est le fait marquant du début de cette décennie.

25. « North Korea's Evolving Nuclear Doctrine: An Interview with Siegfried Hecker », 24 mai 2022, disponible sur : www.38north.org.

26. K. Hyung-Jin, « N. Korea's Talks of New Army Duties Suggest Nuclear Deployment », Associated Press, 23 juin 2022.

27. AIEA, Conseil des gouverneurs, GOV 2022/24, 30 mai 2022.

28. AIEA, Conseil des gouverneurs, GOV 2022/26, 30 mai 2022.

La découverte de la construction de plusieurs centaines de silos susceptibles d'accueillir des missiles intercontinentaux *DF41*²⁹ sur trois sites distincts, et l'estimation³⁰ par le Pentagone d'une possession par la Chine de 700 têtes nucléaires (TN) en 2027, et 1 000 en 2030, modifient les rapports de force mondiaux dans ce domaine. Depuis le début des années 1970, ceux-ci reposaient globalement sur une parité entre les deux superpuissances nucléaires – URSS puis Russie d'une part, États-Unis d'autre part –, chaque partie reconnaissant la vulnérabilité mutuelle, et par ailleurs sur d'autres acteurs (Royaume-Uni, France, Chine, puis États nucléaires de fait non-parties au TNP), dont les forces ne représentaient qu'une fraction minimale de celles des deux grands³¹. Avec une estimation de 1 000 TN d'ici une décennie, la Chine se retrouvera proche du nombre de TN déployées par les Américains (1 550 TN opérationnelles déployées autorisées par le traité New Start). Les États-Unis se retrouveront ainsi face à deux compétiteurs stratégiques, de poids nucléaire quasi égal au leur, remettant l'un et l'autre en cause ce qu'ils perçoivent comme une hégémonie américaine, sans compter le perturbateur nord-coréen et peut-être l'iranien.

Dans ce nouvel âge, la dissuasion nucléaire américaine demeurera centrale pour assurer la protection des alliés des États-Unis, en Asie et en Europe. Le président Biden a bien compris cet impératif. Lors de sa campagne électorale, il a affirmé que le « rôle unique » des armes nucléaires américaines était de dissuader d'une attaque nucléaire contre les États-Unis ou leurs alliés. La Nuclear Posture Review (NPR) de 2022 comprend une formule moins restrictive, selon laquelle ce rôle est « fondamental³² ». Cette formulation, reprise de la NPR de 2010, maintient dans la doctrine une ambiguïté qui renforce la dissuasion, dans la mesure où elle n'exclut pas la possibilité du recours à l'arme nucléaire en cas d'attaque avec des moyens autres que nucléaires – chimiques ou bactériologiques par exemple³³. Le maintien de l'expression « rôle fondamental » a été en particulier demandé par les alliés des États-Unis, qui considéraient, comme de nombreux analystes américains, que le « rôle unique » fragilisait la garantie de sécurité américaine.

29. H. M. Kristensen et M. Korda, « Chinese Nuclear Weapons, 2021 », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 77, n° 6, 2021.

30. « Report on Military and Security Developments Involving the People's Republic of China », U.S. Department of Defense, 3 novembre 2021.

31. À titre d'exemple, la France possédait 600 TN à la fin de la guerre froide. Le pic du nombre de têtes possédées par les États-Unis au début des années 1970 était supérieur à 31 000.

32. « Fact Sheet: 2022 Nuclear Posture Review and Missile Defense Review », U.S. Department of Defense, 28 mars 2022. Fin juin 2022, la NPR n'a pas été encore publiée, mais cette Fact Sheet en annonce quelques éléments.

33. Pour approfondir la différence entre les deux formulations, voir J.-L. Lozier, « Unique ou fondamental ? Le rôle de l'arme nucléaire dans la politique déclaratoire de Joe Biden », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 13 décembre 2021.

L'agression russe en Ukraine a eu plusieurs conséquences directes sur cette dissuasion élargie. La première a été la confirmation par l'Allemagne des accords de partage nucléaire, et leur concrétisation avec la commande aux États-Unis des seuls avions qualifiés pour l'emport de la bombe B61-12, à savoir les F-35. Dans un pays traditionnellement anti-nucléaire, cette décision, inscrite dans l'accord de la coalition au pouvoir, n'a entraîné aucune contestation de rue, contrastant avec les vastes mouvements anti-nucléaires qu'a connus la République fédérale d'Allemagne durant la crise des euromissiles des années 1980.

Une autre conséquence de la guerre en Ukraine est l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'Alliance, qui élargira de fait le périmètre de la couverture nucléaire américaine. Enfin, la crise ukrainienne fragilisera probablement les politiques de contrôle des armements. Alors que le président Biden a régulièrement affiché sa volonté de reprendre un rôle de leader dans ce domaine, il aura certainement quelques difficultés à rétablir un dialogue avec le président russe pour négocier une suite au traité New Start, qui prend fin en 2026. Par ailleurs, face à la montée en puissance de la Chine, des voix s'élèvent aux États-Unis³⁴ pour remettre en cause la pertinence du plafond de 1 550 TN déployées prévu par ce traité.

Un impératif : faire échec à la sanctuarisation agressive

Face à la stratégie russe de sanctuarisation agressive, les Occidentaux ont choisi d'éviter tout affrontement direct et de soutenir l'Ukraine par des livraisons d'armes. Nombre de sanctions ont par ailleurs été prises contre la Russie. Ceci n'a cependant pas permis d'éviter les massacres et crimes de guerre commis par l'armée russe et ses supplétifs. Par ailleurs, avec ce chantage nucléaire s'est posée la question d'un éventuel recours par la Russie à des armes nucléaires tactiques ou « non stratégiques »³⁵. La doctrine russe, en particulier celle énoncée en 2020³⁶, précise les quatre cas dans lesquels l'emploi de l'arme nucléaire pourrait être envisagé :

34. F. C. Miller, « Outdated Nuclear Treaties Heighten the Risk of Nuclear War », *Wall Street Journal*, 21 avril 2022.

35. Si des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques peuvent parfois être similaires dans leur puissance et leur portée, la principale différence est qu'une arme stratégique sert à entretenir la dissuasion tandis qu'une arme non stratégique peut être employée sur le champ de bataille pour un objectif tactique. Dès les premières décennies de l'ère nucléaire, les armes stratégiques visaient donc le cœur des États et étaient mises en œuvre par des armes à long rayon d'action (bombardiers, missiles), à l'inverse des armes de champ de bataille (artillerie nucléaire, mines terrestres, torpilles ou charges sous-marines, missiles antiaériens par exemple). Les traités de limitation et de réduction des armes nucléaires entre les États-Unis et l'Union soviétique, puis la Russie, identifient des armes nucléaires stratégiques, objets des traités. Les autres, non couvertes par lesdits traités, sont rangées dans la catégorie des armes nucléaires non stratégiques. Voir C. Brustlein, « La guerre nucléaire limitée : un renouveau stratégique américain », *Focus stratégique*, n° 77, Ifri, novembre 2017.

36. « Basic Principles of State Policy of the Russian Federation on Nuclear Deterrence », approuvé le 2 juin 2020.

- Devant une information fiable relative au lancement de missiles balistiques contre le territoire de la Russie ou de ses alliés ;
- face à l'utilisation d'armes nucléaires ou de destruction massive contre la Russie ou ses alliés ;
- en cas d'attaque par un adversaire de sites gouvernementaux ou militaires critiques, dont la destruction pourrait compromettre la riposte nucléaire russe ;
- face à une agression avec des moyens conventionnels contre la Russie susceptible de compromettre son existence même.

L'emploi d'armes nucléaires en Ukraine semble très peu probable

Au vu de cette doctrine, et compte tenu des restrictions que les Occidentaux se sont imposées pour éviter toute confrontation directe, l'emploi d'armes nucléaires non stratégiques en Ukraine par la Russie semble peu, voire très peu probable. Les porte-paroles américains du Pentagone ont ainsi régulièrement indiqué³⁷ qu'en dépit de la rhétorique du pouvoir russe, ils ne constataient pas de modification de la posture de ses forces nucléaires. Pour autant, rien ne dit qu'un tel emploi soit totalement impossible. Les pertes subies par ses forces conventionnelles après quatre mois de guerre pourraient ramener la Russie à la situation des années 1990-2000 : une large infériorité par rapport aux forces de l'OTAN, et donc un abaissement du seuil nucléaire.

Dans ce contexte, il est nécessaire de s'interroger à nouveau sur la réponse à apporter à une éventuelle attaque nucléaire sur un pays non couvert par la dissuasion élargie américaine. Cette question vaut également pour la France, qui ne pourrait évidemment rester en dehors de la riposte à une telle rupture du « tabou » nucléaire. Il ne s'agirait pas de réagir par l'emploi de moyens nucléaires, au risque de rentrer dans une escalade incontrôlable. Pour Paris, cela serait contraire à la doctrine de refus de la guerre nucléaire, engagement renouvelé³⁸ en janvier 2022. Il s'agirait plutôt d'agir contre les intérêts de l'agresseur nucléaire dans les espaces communs (maritimes, spatiaux, cyber), mais également d'envisager des frappes conventionnelles ciblées sur des objectifs militaires hors infrastructures nucléaires. Autrement dit, l'Alliance et la France doivent envisager des options d'escalade conventionnelle vis-à-vis d'une puissance nucléaire. La liberté d'action que procure aux dirigeants français la

37. Par exemple M. Brest, « Pentagon Has Seen "No Indications" that Russian Nuclear Weapons Use "Imminent" », *Washington Examiner*, 19 avril 2022.

38. « Déclaration conjointe des chefs d'État et de gouvernement pour prévenir la guerre nucléaire et éviter les courses aux armements », Élysée, 3 janvier 2022, disponible sur : www.elysee.fr.

possession d'une dissuasion nucléaire indépendante doit leur permettre d'entreprendre cette démarche. Il ne s'agit pas de substituer des options conventionnelles à la dissuasion nucléaire, mais bien de se doter d'options complémentaires pour couvrir des cas où le président de la République n'estimerait pas atteints nos intérêts vitaux.

* * *

La crise déclenchée par l'invasion russe en Ukraine est un révélateur du changement d'âge nucléaire engagé depuis plusieurs années par quelques pays qui s'affranchissent des normes internationales patiemment mises en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et souhaitent s'abriter sous l'ombrelle nucléaire pour conforter leurs intérêts.

Dès lors, il convient de réinventer les politiques de réduction des risques, afin de conserver intact le « tabou » de l'emploi d'une arme nucléaire. Si le désarmement nucléaire complet, dans des conditions de sécurité non dégradées pour l'ensemble des acteurs internationaux, doit demeurer un objectif à terme, sa mise en œuvre à court terme est une chimère. Le comportement de trop d'États, parfois parties au traité d'interdiction des armes nucléaires mais se gardant de condamner l'agression russe sous couverture nucléaire, et les voix des partisans et organisations non gouvernementales le soutenant, influentes à l'Ouest mais inaudibles à Moscou, Pékin ou Pyongyang, ôtent sa légitimité à ce traité. Le maintien d'une stratégie de dissuasion nucléaire crédible, intégrée à une stratégie globale prenant en compte les effets complémentaires des stratégies conventionnelles, cyber, spatiales et informationnelles, restera le meilleur garant de cette politique de réduction des risques.



Mots clés

Dissuasion nucléaire
Prolifération nucléaire
Guerre en Ukraine
Posture stratégique russe

politique étrangère



Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier + numérique ou e-only



TARIFS 2022

▶ S'abonner à la revue		France TTC	Étranger HT*
Particuliers	papier + numérique	■ 80,00 €	■ 100,00 €
	e-only	■ 65,00 €	■ 80,00 €
Institutions	papier + numérique	■ 175,00 €	■ 195,00 €
	e-only	■ 130,00 €	■ 150,00 €
Étudiants**	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

* Pour bénéficier du tarif Étranger HT et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

▶ Acheter un numéro de la revue	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
Numéro récent (à partir de 2014)	■ 23,00 €
Numéro antérieur à 2014	■ 20,00 €
TOTAL DE MA COMMANDE		 €

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 800 500 - Fax. 01 41 23 67 35 - Étranger +33 (0)1 41 23 66 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville : Pays :

Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque à la commande
- À réception de facture (institutions uniquement)
- Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __/__/__

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 800 500

En vous abonnant, vous consentez à ce que Dunod Editeur traite vos données à caractère personnel pour la bonne gestion de votre abonnement et afin de vous permettre de bénéficier de ses nouveautés et actualités liées à votre activité. Vos données sont conservées en fonction de leur nature pour une durée conforme aux exigences légales. Vous pouvez retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, ou encore définir le sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à infos@dunod.com, sous réserve de justifier de votre identité à l'autorité de contrôle. Pour en savoir plus, consultez notre Charte Données Personnelles <https://www.revues.armand-colin.com/donnees-personnelles>. Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement sur notre site : <https://www.revues.armand-colin.com/cga>

